



Arrêté temporaire n°24-AT-0362
Portant réglementation du stationnement et de la circulation

CHEMIN DES COURSES et RUE PIERRE FAVRE

Objet : courses

Interdiction de
stationnement et
circulation interdite

Du 27 juin 2024 au 9
août 2024

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 417-10,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

Vu l'arrêté n°66/2021 en date du 12/04/2021 donnant délégation de signature à l'adjoint au maire, monsieur Jean-Marc VIAL, chargé de la sécurité et de la tranquillité publique,

Considérant la demande de la Société des Courses, sise 525 rue Pierre Favre - 73100 Aix-les-Bains, représentée par Madame Martine Grosse,

Considérant que l'organisation des courses hippiques rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 19/06/2022 au 09/08/2022 CHEMIN DES COURSES, RUE PIERRE FAVRE et CHEMIN DE PIERRE MORTE

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du 27/06/2024 jusqu'au 09/08/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent CHEMIN DES COURSES :

- La circulation des véhicules est interdite les jours suivants :

Le jeudi 27 juin ainsi que le 04 et le 14 juillet 2024 de 10h00 à 21h00.

Les 09, 28 et 29 juillet 2024 de 12h00 à 23h00.

Les 04, 06 et 09 août 2024 de 12h00 à 23h00.

A noter que la circulation s'effectue dans le sens NORD / SUD

- Le stationnement des véhicules est interdit.

Le jeudi 27 juin ainsi que le 04 et le 14 juillet 2024 de 10h00 à 21h00.

Les 09, 28 et 29 juillet 2024 de 12h00 à 23h00.

Les 04, 06 et 09 août 2024 de 12h00 à 23h00.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

ARTICLE 2 :

Du 27/06/2024 jusqu'au 09/08/2024, le stationnement des véhicules est interdit RUE PIERRE FAVRE dans sa portion comprise entre l'entrée du centre équestre et le parking de l'hippodrome ainsi que dans sa portion comprise entre le CHEMIN DE

Arrêté N° 24-AT-0362
1/2

Police municipale
4 rue Jean Monard
73100 AIX-LES-BAINS
Tél : 04.79.35.38.36
Mail :
police@aixlesbains.fr

PIERRE MORTE et le parking de l'hippodrome, aux dates suivantes :

Le jeudi 27 juin ainsi que le 04 et le 14 juillet 2024 de 10h00 à 21h00.

Les 09, 28 et 29 juillet 2024 de 12h00 à 23h00.

Les 04, 06 et 09 août 2024 de 12h00 à 23h00.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 3 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée **au Directeur de Cabinet.**

ARTICLE 5 :

Destinataires :

- SOCIETE DES COURSES D'AIX LES BAIN
- Monsieur le Commandant de Police
- Monsieur le Chef du centre de secours d'Aix-les-Bains
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Métropole Savoie - site d'Aix-les-Bains
- ONDEA - Compagnie des transports du Lac du Bourget
- Le service voirie signalisation

Aix-les-Bains, le 11 juin 2024



Pour le maire
l'Adjoint au maire d'Aix-les-Bains
Jean-Marc VIAL

LE MUR

Adeline MONTORO <a.montoro@aixlesbains.fr>

Lun 17/06/2024 12:18

À : Alexandra FUMEAUX-BESCOND <a.fumeaux-bescond@aixlesbains.fr>

Bonjour Alexandra,

je n'ai toujours pas le planning pour le "mur", j'avis espéré et du coup failli raté la demande d'arrêté pour le prochain

du 1er au 5 juillet avec place de parking, travail de nuit et vernissage le vendredi à partir de 18h00

Merci et belle journée !



Adeline Montoro

Ville d'art et d'histoire - Musée Faure
Chargée d'événementiels et administratif

a.montoro@aixlesbains.fr
06 27 09 29 30



@aixlesbainsfr

04 79 35 05 50

www.aixlesbains.fr

